

Conditions de l'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC

Lorsque vous obtenez un prêt hypothécaire personnel (un **prêt hypothécaire**) fermé à taux fixe de sept ans auprès de la Banque HSBC Canada (la **HSBC**), nous annulons les frais d'évaluation de la propriété de 300 \$ (l'**offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC**). Veuillez lire les présentes conditions qui régissent cette offre, en vigueur du 28 février au 30 septembre 2022, inclusivement (la **période de l'offre**).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. L'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC s'adresse aux clients de la HSBC :
 - qui achètent une propriété et qui obtiennent un nouveau prêt hypothécaire;
 - qui décident de passer d'un prêt hypothécaire détenu dans un autre établissement financier à un prêt hypothécaire de la HSBC.
2. Il doit s'agir d'un prêt hypothécaire **fermé à taux fixe de sept ans**.
3. L'approbation de votre prêt hypothécaire est assujettie aux lignes de conduite standards en matière de crédit de la HSBC.

AUTRES CONDITIONS

4. Les clients qui renouvellent un prêt existant à la HSBC, le refinancent, le prennent en charge ou en transfèrent les conditions ne sont pas admissibles à l'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC.
5. Les clients qui font une demande de prêt hypothécaire remboursable par anticipation, de marge de crédit ou de prêt personnel garanti par une hypothèque ou une hypothèque commerciale ne sont pas admissibles à l'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC.
6. L'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre de la HSBC, y compris le remboursement des frais d'acquisition relatifs au prêt hypothécaire.
7. L'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC peut être modifiée, prolongée ou annulée au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
8. L'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC est limitée à une annulation des frais d'évaluation par propriété.
9. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de tout client à l'offre d'annulation des frais d'évaluation pour un prêt hypothécaire de la HSBC si elle soupçonne ou découvre que ledit client tire profit de façon abusive de la nature même de l'offre.
10. **Ni la HSBC, ni aucun membre du Groupe HSBC ne fournissent des conseils fiscaux et ne sont responsables des obligations fiscales du client dans quelque territoire que ce soit, même si ces obligations ont trait à l'ouverture et à l'utilisation de comptes et de services offerts par la HSBC ou les membres du Groupe HSBC. Groupe HSBC désigne HSBC Holdings plc, ses sociétés affiliées, filiales et entités associées, ainsi que leurs bureaux et succursales, individuellement ou collectivement. Si vous avez besoin de conseils en matière de fiscalité, veuillez consulter votre fiscaliste.**